

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Cession d'une partie du
domaine public - chemin
à Loyer

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

C.M. 24.02.2026

- N°17 -

CESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC - CHEMIN À LOYER

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L1111-1 ;
- **Vu** la délibération n°260224_16 du 24/02/2026 décidant de la désaffectation et du déclassement de partie de domaine public concernant un chemin à Loyer, desservant les parcelles BO256, BO264, BO265, BO266 et BO925 ;
- **Vu** l'avis de France Domaines du 5 février 2026 ;
- **Considérant** la sollicitation de [REDACTED] pour l'acquisition du chemin à Loyer appartenant à la Ville, desservant les parcelles BO256, BO264, BO265, BO266 et BO925 ;
- **Considérant** la configuration et l'état de la parcelle ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÈRE, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la vente de la parcelle issue du chemin à Loyer desservant les parcelles BO256, BO264, BO265, BO266 et BO925 pour le montant de 160,00 euros (cent soixante euros) à [REDACTED], cette dernière réglant le document d'arpentage et prenant en charge l'acte notarié ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER